La Belgique

La population de la Belgique. A la date du 51 décembre 1899, la population belge comprenait 6,774,532 habitants. dont 3,363, 436 hommes et 3,381,006 femmes.

La ville la plus peuplée de la Belgique est Anvers, avec 282,-018 habitants; habitants; et le village le moins peuplé est celui de Zoetneneay, dans l'arrondissement de Furnes, avec 27 habitants

Bruxelles compte 210,065 habitants. Avec les communes limitrophes: Anderlecht. Et terbeek, Ixelles, Lacken, Molenbeek-Saint-Jean, Sait-Gilles, St. Josse-Ten-Noode, et Shaerbeek, on arrive pour l'agglomération bruxelloise, au chiffre total de 570,844. Bruges a 53,050 habitants; Gand 163,030; Mons, 25,599; Liège, 171,031; Hasselt, 15,002; Arlon, 7,997; et Namur, 32,110.

L'immigration aux Etats-Unis

La commission de l'immigration aux Etats-Unis vient de publier son rapport pour l'année finissant le 20 juin dernier. Il en ressort que, pendant les deux dernières années qui viennent de s'écouler, l'immigration a augmenté, ce qui est évidemment une suite de la prospérité actuelle du peys.

On sàit, en effet, que le nombre des étrangers qui arrivent dans ce pays est une marque certaine de sa propriété industrielle. C'est pour cela qu'en 1893 le nombre des immigrauts arrivés dans le port de New-York est tombé de 342,422 à 219.045 et que ce nombre est allé en diminuant jusqu'en 1897 où il n'a plus été que de 178,748.

Mais, en 1898, époque à laquelle les affaires ont repris un nouvel essor, les immigrants sont arrivés en plus grand nombre; on en a compté 245,550 pour l'année 1899 et au 30 juin 1900, le nombre s'est élevé à 341,711.

L'augmentation des arrivées a été surtout sensible pendant les mois d'avril, de mai et de juin de la présente année, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	1899	1900
Janvier	8,611	12,612
Février	11,628	17,675
Mars	24,718	39,948
Avril	32,803	46,229
Mai	42,969	53,777
Juin	29,096	41,819

Est-ce l'oubli

Pour faire ressortir d'avantage l'inimité existant entre l'Allemagne et la France, on a communément désigné sous le nom de "gouffre de sang" leur hostilité réciproque.

Mais la haine séculaire des deux nations, arrivée par le terrible conflit de 1870, serait-elle sur le point de se changer, sinon en amitié. du moins en tolérance mutuelle? C'est ce que des observateurs européens paraissent croire à certains signes, à certains bons procédés de la France à l'égard de l'Allemagne, et réciproquement.

Ainsi à l'exposition de Paris, les juges de concours ont décerné de nombreux et importants prix à l'industrie et aux arts allemands. Ainsi la France a accepté un général en chef Allemand pour l'armée alliée en Chine. Ainsi l'Allemagne vient d'abolir la commémoration, en Alsace-Lorraine, de ses victoires sur l'armée de Bazaine, à Metz.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa. de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du départcment de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière